



REGLEMENT DE L'ÉPICERIE SOCIALE

L'épicerie sociale est organisée par la MJC Centre Social de Saint-Michel. Son fonctionnement associatif repose sur l'implication de personnes bénévoles accompagnées par l'équipe professionnelle. Les missions de l'épicerie et les principes de fonctionnement sont définis dans la « Charte de l'Épicerie Sociale ». Le document ci-dessous précise les règles pratiques de son fonctionnement. L'épicerie sociale développe aussi son action avec divers partenaires et bénéficie de financements.

Qui peut bénéficier de l'épicerie sociale ?

L'épicerie est organisée pour les habitants des communes de Fléac et de Saint-Michel. L'accès est réservé aux personnes qui ont une « carte d'épicerie » valide, délivrée par une assistante sociale du secteur.

La durée de validité de votre carte est définie par votre assistante sociale. La période maximum d'attribution est de 4 mois, suivie d'une période d'interruption de 1 mois. L'accès à l'épicerie pourra éventuellement être poursuivi si vous vous engagez dans un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle. Pour le réaliser, un accompagnement vous sera proposé.

L'accès à l'épicerie est toutes les 2 semaines. Les modalités de passage sont définies lors de l'entretien de premier accueil. Au bout de 2 renouvellements les travailleurs sociaux et la référente famille étudieront votre situation.

Lorsque vous avez accès à l'épicerie, vous êtes considéré comme adhérent à la MJC Centre Social. Vous recevrez à ce titre la carte de l'association pour l'année en cours. Vous pourrez participer activement à son fonctionnement.

Comment se passe votre premier accès à l'épicerie ?

Si vous êtes nouvel adhérent, le fonctionnement de l'épicerie vous est présenté lors d'un entretien individuel, hors

temps d'ouverture. Vous serez reçu en priorité par la référente famille ou par une personne référente si elle est absente. Prenez contact à l'un des numéros suivants pour fixer le rendez-vous :

Mélodie MICHOUX, référente famille

06 95 17 63 22

Accueil Logis de Chantoiseau **05 45 91 72 49**

Ce rendez-vous est obligatoire pour être servi.

Renouvellement de la carte

Le renouvellement de votre carte est fait par votre assistante sociale. Après un renouvellement de carte, présentez-vous directement à la personne d'accueil de l'épicerie le jour de l'ouverture pour faire enregistrer la nouvelle période de validité.

Quels sont les horaires d'accès à l'épicerie ?

L'épicerie est ouverte tous les vendredis de 13h45 à 17 H. Afin d'être équitable dans la répartition des denrées, l'ordre de passage est alphabétique et se décale d'une lettre chaque semaine. A votre arrivée, présentez-vous à la personne d'accueil pour vous faire enregistrer. Par la suite vous pouvez attendre votre tour de passage dans la salle d'accueil où sont proposés café ou autres boissons.

En cas de difficulté pour être présent à votre horaire de passage, vous devrez attendre à nouveau votre tour.

Comment se passe le service à l'épicerie ?

Du fait de la petitesse des locaux, il est souhaité qu'une seule personne par famille soit présente dans l'épicerie même. Vous pourrez choisir les légumes, produits frais et secs disponibles selon vos goûts, et vous serez accompagnés par les bénévoles. Munissez-vous de 3 sacs : un pour les légumes, un pour les denrées sèches et un sac isotherme pour les surgelés et le frais. En cas d'oubli du sac isotherme, vous ne pourrez pas être servi. En alternative, un sac vous sera proposé à la vente.

Lors de la distribution, évitez d'utiliser votre téléphone portable.

En fin d'épicerie, les éventuels produits périssables restant sont remis à d'autres structures d'accueil disponibles ou peuvent être répartis parmi les bénévoles pour éviter de les jeter.

Quelle participation financière est demandée ?

Une participation financière égale à 10% de la valeur marchande des produits est demandée. Le règlement peut être effectué en espèces ou chèque. En cas de difficulté économique, un crédit de 30€ maximum pourra être autorisé. Ce montant devra être payé avant de pouvoir accéder de nouveau à l'épicerie.

Si je ne peux pas être présent le vendredi ?

En cas d'absence dûment justifiée, un colis pourra vous être préparé. Le motif de l'absence peut être : rendez-vous médical ou administratif, maladie, travail. Pour réserver et récupérer un colis : téléphonez à l'épicerie le vendredi entre 9h et 12h, au **05 45 91 38 34**.

La remise d'un colis doit rester exceptionnelle. Merci de fixer vos rendez-vous un autre jour que le vendredi après-midi sauf cas de force majeure.

Urgence :

Dans le cas d'une situation d'extrême urgence, un colis d'urgence peut être attribué à une famille. Cette attribution est faite uniquement sur décision d'une assistante sociale ou de la référente famille. En leur absence et en cas d'urgence, vous pouvez vous adresser au CCAS de votre commune qui interviendra selon ses modalités.

Quel accompagnement puis-je trouver à l'épicerie ?

Vous pouvez solliciter un entretien individuel avec la référente famille. Elle peut vous accompagner et/ou vous orienter dans les domaines de la vie quotidienne : travail, logement, santé, parentalité, ... Vous pouvez la rencontrer le jour de l'épicerie ou prendre rendez-vous au numéro indiqué au verso.

Quel est mon engagement personnel au sein de l'épicerie ?

Je m'engage à accepter la charte et le règlement de l'épicerie.

Je m'engage à respecter les règles de vie collective. Je respecte les locaux et les autres personnes : politesse, respect, convivialité, bienveillance, discrétion, non jugement,...

En cas de comportement contraire, une suspension temporaire de l'accès à l'épicerie sera décidée.

J'ai pris connaissance du règlement de l'épicerie sociale et je l'accepte

Nom/prénom :

Date :

Signature :